

Délibération n° 2022-112

**OBJET : ÎLE-DE-FRANCE ÉNERGIES ET AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST
ESSONNE (ALEC OE) : CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL POUR LA MISE EN PLACE
DU PROGRAMME RECIF+**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	18
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 13 avril 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 7 avril 2022, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Délibération n° 2022-112

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur David ROS	a donné pouvoir à	Madame Rafika REZGUI
Monsieur Bernard GLEIZE	a donné pouvoir à	Monsieur Michel SENOT

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

**OBJET : ÎLE-DE-FRANCE ÉNERGIES ET AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST
ESSONNE (ALEC OE) : CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL POUR LA MISE EN PLACE
DU PROGRAMME RECIF+**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2012-82 du Conseil communautaire du 29 mars 2012 de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay relative à la prise de participation de l'ex-CAPS au capital de la Société d'Economie Mixte (SEM) Energies Posit'IF, devenue Île-de-France Energies,

VU la délibération n°2019-180 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n° 13 « Mobiliser et proposer un accompagnement dédié aux copropriétés pour engager des travaux de rénovation »,

VU la délibération n°2019-214 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 relative à la validation du projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024,

VU la délibération n°2022-83 du Bureau communautaire du 23 mars 2022 relative aux subventions 2022 aux associations et autres organismes, dont la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest-Essonnes (ALEC OE) pour l'année 2022,

VU le projet de convention de partenariat local pour la mise en place du programme RECIF+ avec la SEM Île-de-France Energies et l'ALEC OE,

CONSIDERANT le besoin de mobiliser largement les copropriétaires et les gestionnaires de syndicats pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique des logements collectifs privés sur le territoire,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 5 avril 2022,


APRES EN AVOIR DELIBERE,


1. **APPROUVE** la convention de partenariat avec la SEM Île-de-France Energies et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest-Essonnes (ALEC OE) pour la mise en place du programme RECIF+, ci-annexée.

Délibération n° 2022-112

2. AUTORISE le Président à signer ladite convention, tous documents relatifs à ce projet et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 13 avril 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Christian LARDIERE , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 26220413 - 1mc 140454 - DE
Date AR Préfecture : 20/04/2022

- Affichée / Publiée le : **19 AVR. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr